

(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponibile pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant le marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.





# OUTIL D'AIDE À LA VENTE

# L'ÉLIGIBILITÉ ET LE POTENTIEL DU CRÉDIT RENOUVELABLE<sup>(1)</sup>





(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit per l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour service disponible pour service disponible pour service disponible pour service de paiement de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit per l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour service de l'acceptant de l'acceptant de la crédit est un service disponible pour service disponible pour service disponible pour service de l'acceptant de les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.













Tout contact client (RDV physique ou téléphonique) est l'occasion d'effectuer ou de mettre à jour la revue de la Connaissance Client.



# MIEUX COMPRENDRE...

# L'ÉLIGIBILITÉ DU CRÉDIT RENOUVELABLE(1) VS LE POTENTIEL CRÉDIT RENOUVELABLE(1)

Le conseiller, préalablement à sa proposition, doit informer le client des conditions du crédit et de l'étendue de ses engagements.



### L'ÉLIGIBILITÉ DU CRÉDIT RENOUVELABLE(1)



### LE POTENTIEL CRÉDIT RENOUVELABLE(1)















LE POTENTIEL

#### **OBJECTIFS**

Conseiller: faciliter l'équipement Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup>en entrée en relation. Permettre au conseiller de connaître l'éligibilité d'un client au Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> et lui proposer la bonne carte du 1er coup selon le besoin du client.

#### CIBLE

Clients en entrée en relation (clients de moins de 3 mois).

#### **DONNÉE RESTITUÉE**

Client: aucun affichage.

Conseiller : résultat du Système Expert BPCE

Financement : « avis favorable » ou « à étudier » dans le poste de travail MyWay au moment de la composition de l'offre dans le choix de la carte lzicarte.

#### **AVANTAGES**

Client: financement de ses projets grâce au Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup>. Conseiller : gain de temps et fluidité (éviter les allers-retours).

#### **OBJECTIFS**

Client : calculer un potentiel de Crédit Renouvelable (1) en anticipation du besoin.

Conseiller: faciliter la proactivité commerciale du Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> pour augmenter les souscriptions et l'équipement en Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup>.

#### **CIBLE**

! Clients bancarisés (clients de plus de 3 mois).

#### **DONNÉE RESTITUÉE**

Client : synthèse des comptes dans l'espace client WEB et l'application mobile.

Conseiller: résultat de l'algorithme dans poste de travail MyWay rubriques « indicateurs » : Scorés KO et non scorés ou « opportunités/propositions » : Scorés OK. Si scorés OK: montant du potentiel calculé entre 1 000 et 8 000 €.

#### **AVANTAGES**

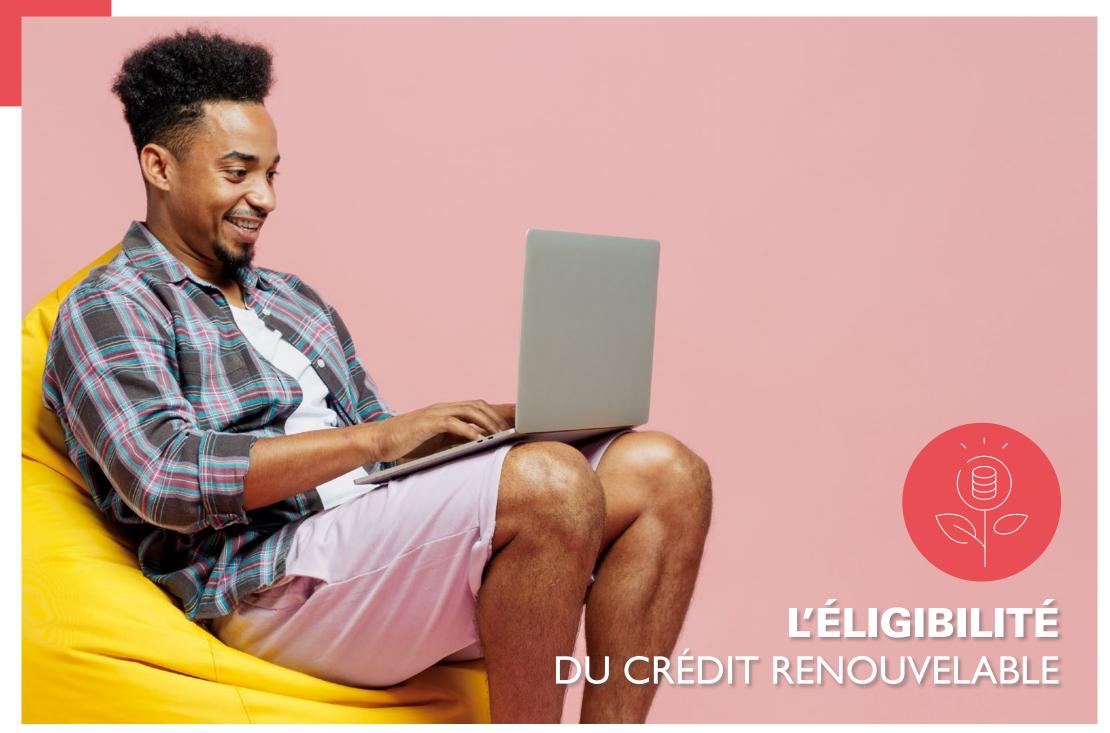
Client : renforcement de la personnalisation et du sentiment pour le client d'être reconnu.

Conseiller<sup>(2)</sup>: mise en avant de l'approche mensualité et augmentation des ventes via le canal Izivente mais également issues du digital (via la bannière Potentiel Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> disponible depuis la synthèse des comptes client).

(I) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de reglement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques











# L'ÉLIGIBILITÉ, QU'EST-CE QUE C'EST?

L'éligibilité du Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> est un indicateur qui permet au conseiller de connaître l'éligibilité de son client au Crédit Renouvelable(1) via l'affichage depuis MyWay de l'avis du Système Expert BPCE Financement et en amont du parcours de souscription Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> sous Izivente.



L'éligibilité du Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> est affichée dans l'environnement MyWay!



## **OBJECTIFS**

- Faire gagner du temps commercial aux conseillers bancaires.
- Équiper le client en entrée en relation avec le bon équipement carte du 1er coup selon le besoin du client.
- Fluidifier le parcours de souscription Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup>.
- Améliorer la satisfaction conseiller et client.



### **ENJEUX**

Accompagner le conseiller dans la souscription d'un Crédit Renouvelable(1).







(I) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques







# POURQUOI LA PROPOSER?

Cela répond à un irritant fort et récurrent exprimé par les conseillers bancaires!

Lors de l'entrée en relation, les conseillers étaient dans l'incapacité de savoir si leurs clients étaient éligibles ou non au Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> avant même de leur proposer l'offre et d'entrer dans le parcours de souscription sous lzivente.

Le conseiller doit toujours définir le montant du crédit en fonction des besoins et des capacités de remboursement du client.

Par conséquent, nous perdions notre temps et les clients aussi.

> Nous devions, in fine, proposer un autre équipement au client en cas d'avis défavorable ou de refus du Crédit Renouvelable(1).



# POUR QUI?

Aujourd'hui, l'éligibilité du Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> est affichée dans MyWay uniquement pour les clients en entrée en relation, c'est-à-dire des clients de moins de 3 mois SANS











(I) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de réglement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques







# AFFICHAGE DE L'ÉLIGIBILITÉ DU CRÉDIT RENOUVELABLE(1) DANS MYWAY



**VS LE POTENTIEL** 





(I) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de réglement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques





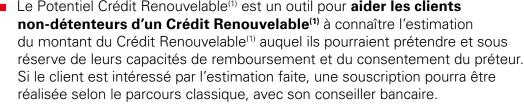






# LE POTENTIEL, QU'EST-CE QUE C'EST?

- Le Potentiel Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> est un outil pour **aider les clients** non-détenteurs d'un Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> à connaître l'estimation du montant du Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> auguel ils pourraient prétendre et sous réserve de leurs capacités de remboursement et du consentement du préteur. Si le client est intéressé par l'estimation faite, une souscription pourra être réalisée selon le parcours classique, avec son conseiller bancaire.
- Les conseillers bancaires accèdent à la même information au travers de leur poste de travail MyWay.





Le potentiel Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> est affichée dans l'environnement MyWay!





### **OBJECTIF**

Déployer la même dynamique que celle du Potentiel Conso (pour le Prêt Personnel) afin d'augmenter les ventes et l'équipement en Crédit Renouvelable(1).



## **ENJEUX**

- Accompagner le conseiller dans la souscription d'un Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup>.
- Apport de valeur pour le conseiller en affichant le Potentiel Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> depuis le poste de travail MyWay.







(I) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de réglement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques





# POURQUOI LE PROPOSER?

Cela permet de contribuer activement à la performance commerciale des conseillers bancaires via le canal Izivente.

C'est un outil de proactivité commerciale!

Le Potentiel
Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup>
permet d'augmenter
les souscriptions et
l'équipement en
Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup>
de nos clients.

Le conseiller doit toujours définir le montant du crédit en fonction des besoins et des capacités de remboursement du client.



F √ L'ÉLIGIBILITÉ VS LE POTENTIEL





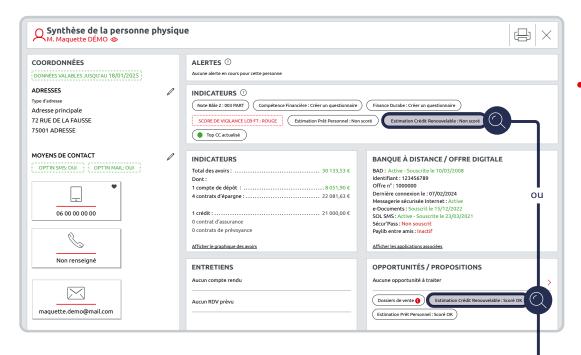


(I) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponiblité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques.





# AFFICHAGE DU POTENTIEL CRÉDIT RENOUVELABLE(1) DANS MYWAY





Voici l'affichage du Potentiel Crédit Renouvelable(1) depuis les rubriques « indicateurs » et « opportunités/ propositions ».



Le clic sur « Estimation Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> » permet d'obtenir le résultat de l'estimation. Selon les cas "Non scoré", "Scoré KO" ou "Scoré OK", les messages diffèrent.

#### **BON À SAVOIR**

Pour le client, dans sa synthèse des comptes, le client ne verra s'afficher qu'une seule des deux bannières (Potentiel Crédit Renouvelable(1) ou Potentiel Conso). La cohabitation des deux Potentiels n'est pas possible côté client. Si le client est éligible aux deux Potentiels, la priorité d'affichage sera toujours donnée au Potentiel Conso.



Le résultat du Potentiel Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> est affiché et restitué :

- 3 résultats possibles : « scoré OK », « scoré KO » ou « non scoré »:
- pour les clients bancarisés depuis moins de 3 mois, le score affiché sera « scoré KO ».

Depuis MyWay, l'affichage des résultats du Potentiel Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> apparaît dans deux rubriques différentes suivant le score :

- « Scoré OK » : rubrique « opportunités/ propositions », c'est une rubrique dédiée aux opportunités commerciales (exemple : Potentiel Conso, opportunités Épargne, Assurances...).
- « Non scoré » ou « Scoré KO » : rubrique « indicateurs ».

#### **BON À SAVOIR**

Si aucune gélule Potentiel Crédit Renouvelable<sup>(1)</sup> ou Potentiel Conso n'est affichée dans la rubrique « indicateurs », elle apparaîtra tout simplement dans la rubrique « opportunités/propositions »! N'hésitez pas à « scroller » votre écran.

ĽÉLIGIBILITÉ VS LE POTENTIFI





(1) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Pour les cartes CB Visa Classic, le choix du mode de reglement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Pour les cartes Visa Premier ou Visa Platinum, le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France et à l'étranger chez les commerçants acceptant les cartes portant la marque VISA, les paiements à distance, sous réserve de disponibilité du service chez les e-commerçants. Vous exprimez votre choix, l'opération sera effectuée comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques















